

Colloque du vendredi 21 mars 2014 - Caen
LA DISTINCTION DE LA PERSONNE ET DES BIENS DU MAJEUR PROTÉGÉ

*Contact : Esther CAMUS - Université de Caen Basse-Normandie Faculté de Droit -
Esplanade de la Paix – CS14032 – F14032 CAEN CEDEX ☎ 02 31 56 51 84 Courriel : esther.camus@unicaen.fr
N° organisme de formation : 2514P00014*

NOM.....PRENOM..... PROFESSION.....

ORGANISME..... N° de SIRET.....

ADRESSE..... CODE POSTAL &VILLE.....

COURRIEL.....

Frais d'inscription obligatoires de 100 €. (50€ pour la demi-journée)

Tarifs de groupe pour les associations partenaires : ACSEA, ATMP, UDAF 14, 50 et 61, MJPMIN
500 € par association, quelque soit le nombre d'inscrits (fournir la liste des participants inscrits)

Gratuit pour les étudiants et enseignants de l'Université de Caen et de l'Ecole Doctorale Droit Normandie (Caen, Le Havre et Rouen)

Gratuit pour les étudiants « MJPM » en formation continue diplômante à l'université de Caen, en partenariat avec l'IRTS Basse Normandie pour les années en 2012/2013 et 2013/2014. (Sur justificatif)

Inscription au déjeuner du 21 mars 2014 : 20 euros par personne

n

Toute demande de convention de formation doit se faire avant le 1^{er} mars 2014

Je règle la somme depar chèque DATE A PARTIR DE JANVIER 2014 à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université de Caen Basse Normandie
Signature :